

Conditions Générales de vente

Préambule :

L'organisme de formation **TransfaiRH Ressources Humaines**, Société Coopérative d'Intérêt Collectif-SARL au capital variable, immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 504 245 978, dont le siège social est situé au 204 rue de Crimée 75019 Paris, organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de formation est enregistrée auprès du préfet de la région d'Ile-de-France sous le n° de déclaration d'activité 11 75 43090 75 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

La signature par le client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « GCV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadre ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de TransfaiRH, prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que TransfaiRH ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comment valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Inscription à l'action de formation

Deux possibilités s'offre aux participant.e.s pour s'inscrire à une action de formation dispensée par TransfaiRH. En intra-entreprise et en inter-entreprise :

a. En intra-entreprise

L'établissement des inscriptions est de la responsabilité de l'Entreprise Cliente, qui doit fournir la liste des participant.e.s inscrit.e.s avec le nom, prénom, fonction et adresse électronique à l'Organisme habituellement 15 [quinze] jours et au plus tard 2 [deux] jours ouvrés avant le début de l'action de formation. Au-delà de ce délai l'Organisme ne pourra garantir la prise en compte d'éventuelles modifications, changements de participant.e.s, annulations d'inscriptions.

b. En inter-entreprises (formations organisées par TransfaiRH)

Lorsqu'il s'agit d'une action de formation proposée par TransfaiRH, les personnes ou entreprises intéressées doivent contacter TransfaiRH par téléphone au **09.72.54.12.30**, par courrier électronique à l'adresse électronique ou autre adresse indiquée sur le programme de formation. L'inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment complété, signé et portant cachet de l'employeur.

Annulation - Remplacement

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit. Les remplacements de participant.e.s sont admis, sans frais, sous réserve d'en informer TransfaiRH par écrit (exclusivement par courrier électronique) et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

En cas d'annulation à l'initiative du Client, avant le début de l'action, l'organisme percevra une indemnité de 100 % du taux journalier si l'annulation intervient à moins de 3 [trois] jours de la 1^{ère} date de formation et à hauteur de 50 % du taux journalier si l'annulation intervient de 3 [trois] à 10 [dix] jours ouvrés avant la 1^{ère} date de formation.

En cas d'annulation à l'initiative du Client plus de 10 [dix] jours avant le début de l'action, l'Organisme remboursera au Client les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément à l'article L 6354-1 du code du travail.

En cas d'inexécution du fait de l'Organisme, celui-ci remboursera au Client les éventuelles sommes indûment perçues.

Toute formation à laquelle un participant inscrit ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est dûe en totalité.

Tarifs - Paiement

Au sens des articles L 6353-1 du Code du Travail et 261-4-4 du code général des impôts, les tarifs des actions de formation (animation et ingénierie) ne sont pas assujettis à la TVA et leurs prix sont indiqués en H.T et T.T.C. Ils seront majorés des droits de taxes en vigueur. Ils sont communiqués sur demande.

Toute prestation complémentaire non prévue initialement pourra donner lieu à facturation en sus, sous réserve d'un accord entre le Client et l'Organisme.

Les frais de repas des participant.e.s, les frais de repas et/ou de déplacement et hébergement de l'intervenant.e que TransfairRH sera amené à engager pour le besoin de l'action sont pris en charge dans les conditions rappelées dans la convention de formation conclue avec le Client.

En cas de paiement effectué par un OPCO, les procédures de prise en charge de celui-ci s'appliquent. L'acte d'engagement ou accord de prise en charge doit être parvenu avant le 1^{er} jour de formation. A défaut, le client/participant sera automatiquement facturé de la part non prise en charge par l'OPCO.

En cas de retard de paiement, conformément aux articles L441-3, L441-6 I et D441-5 du Code de commerce, un intérêt de retard égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal sera appliqué automatiquement et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € sera due.

Responsabilité - Indemnités

L'employeur, ou selon le cas le participant.e, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirectes susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de TransfairRH ou des participant.e.s.

Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré TransfairRH pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que TransfairRH ne puisse être recherché ou inquiété.

Droit de contrôle de l'entreprise

TransfairRH se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 5 [cinq] jours calendaires avant la date prévue.

TRANSFAIRH RESSOURCES HUMAINES

Société coopérative d'intérêt collectif – SARL à capital variable

Siège social 204 rue de Crimée 75019 Paris - RCS Paris 504 245 978 - contact@transfairh.net

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43090 75 auprès du préfet de la région Ile-de-France

TransfaiRH se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. L'Organisme en informera l'employeur, ou selon le cas le participant.e au préalable.

TransfaiRH se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- De refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- D'exclure tout.e participant.e qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle TransfaiRH conserve la propriété intellectuelle des supports de formation apportés par lui dans le cadre de son intervention, qui ne pourront être réutilisés par le client sans qu'il ne soit cité le nom de TransfaiRH ni sans l'accord expresse, préalable et écrite de TransfaiRH.

Conformité à la « Loi informatiques et libertés » et au « RGPD »

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi informatiques et Libertés », relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations demandées sont nécessaires au traitement des inscriptions et sont destinées à l'administration de la formation au sein de TransfaiRH. Les traitements automatisés des données nominatives réalisés sont enregistrés dans un fichier informatisé et conservés au maximum 1 an après la fin de la formation et archivés 5 ans maximum par la société TransfaiRH auprès de qui les personnes concernées peuvent exercer leur droit d'accès, d'opposition et de rectification des données les concernant, conformément aux dispositions des Articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, et de la mise en place du RGPD en date du 25 mai 2018, en contactant contact@transfairh.net

Loi applicable - Attribution de compétence le présent accord est régi par le Droit français

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions et à défaut d'un accord amiable des parties dans un délai de 6 mois. Le Tribunal de commerce de Paris sera la juridiction compétente pour régler ce litige.

Limitation de responsabilité de TransfaiRH - Force majeure

La responsabilité de TransfaiRH ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à TransfaiRH.

TransfaiRH ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure (extérieur, imprévisible et irrésistible). Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que

TRANSFAIRH RESSOURCES HUMAINES

Société coopérative d'intérêt collectif – SARL à capital variable

Siège social 204 rue de Crimée 75019 Paris - RCS Paris 504 245 978 - contact@transfairh.net

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43090 75 auprès du préfet de la région Ile-de-France

cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un.e consultant.e ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à TransfairRH, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable

Réclamations par le Client

En cas de dysfonctionnement dans l'exécution d'une action formation merci d'écrire à contact@transfairh.net en décrivant l'objet de votre réclamation de la manière la plus précise possible : date, lieu, intervenant.e. interlocuteur.rice auquel.le. vous avez affaire dans le cadre du dysfonctionnement et action de formation concernée. TransfairRH s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 10 (dix) jours ouvrés à partir de la réception de la demande.